



PRÉFET DE LA CHARENTE

Information sur l'absence d'avis émis par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) Nouvelle-Aquitaine relative à la demande d'autorisation unique déposée par la **SAS FERME EOLIENNE DE SAULGOND** et préalable à l'autorisation d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de SAULGOND

A la date du 17 mai 2018, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) Nouvelle-Aquitaine a émis un avis tacite. L'autorité environnementale n'a donc formulé aucune observation sur l'étude d'impact du document qui lui a été soumis.

Cette absence d'avis ne préjuge pas des avis techniques qui ont été ou pourront être rendus ultérieurement et il est distinct de la décision d'autorisation unique pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire de la commune de SAULGOND.

La présente information sera :

- jointe dans les dossiers soumis à enquête publique
- mise en ligne sur le site internet de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation précitée à l'adresse suivante :

www.charente.gouv.fr (rubrique politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA : commune de SAULGOND).

Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général,


Xavier CZERWINSKI